

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 82
Date de la convocation : 29 déc. 2016
Affichage compte rendu sommaire : 13 Janvier 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT, Mme Pascale BILLIER, M Vincent CHAUVET, Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Michel GIPEAUX, Mme Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU (jusqu'à l'élection du 6ème vice-président), Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Marie-Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, MM Guy-François VERDIER (jusqu'à l'élection du 7ème vice-président), Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER, à partir de l'élection du 7ème vice-président), délégués de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mmes Marie-Lou CONDETTE, Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à l'élection des membres du bureau), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, MM Jean-François LAGNEAU à Mme Julie REGOND (à partir de l'élection du 7ème vice-président), Marc PÉRIILLAT à M Jean-Louis MARTIN, André JARLOT à M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°5), Gérard COULPIED à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Agnès COMEAU à M André BONNET (à partir de la question n°6), M Norbert LABILLE à M Jean-Louis MARTIN (à partir de la question n°6), M Pierre LABRUYERE à M Daniel MALLARD (à partir de la question n°6).

2017/001

Objet : Installation des conseillers communautaires.

**Rapport de Monsieur Guy-François VERDIER,
Doyen de l'assemblée**

"Chers Collègues,

Les Communes du Grand Autunois-Morvan ont fait part de la liste des conseillers communautaires désignés au sein de leur conseil municipal.

Je vous donne lecture des noms des conseillers communautaires afin de procéder à leur installation.

Communes	Délégués
ANOST	Monsieur NOUALLET Jean-Claude
ANTULLY	Monsieur LEBEIGLE Jean-Paul
AUTUN	Monsieur REBEYROTTE Rémy
AUTUN	Madame GATIER Monique
AUTUN	Monsieur PALLOT Jacques
AUTUN	Madame BILLIER Pascale
AUTUN	Monsieur CHAUVET Vincent
AUTUN	Madame ALIX COUDRAY Andrée
AUTUN	Monsieur GIPEAUX Michel
AUTUN	Madame JOYEUX Josette
AUTUN	Monsieur POMAREL Pascal
AUTUN	Madame TELLIER Marie-Claire
AUTUN	Monsieur BOISSARD Roland
AUTUN	Madame NICOLAO VALACCI Cathy
AUTUN	Monsieur DARROUX Gilbert
AUTUN	Monsieur LOBREAU Hubert
AUTUN	Madame FLORAND Delphine
AUTUN	Monsieur HUEBER Frédéric
AUTUN	Madame DEVOUCOUX Régine
AUTUN	Monsieur GUILLET Patrick
AUTUN	Monsieur VERNAY Roger
AUTUN	Monsieur CHANTEGROS Rémy
AUTUN	Madame DUFRAIGNE Martine
AUTUN	Monsieur JOLY Bertrand
AUTUN	Madame REGOND Julie
AUTUN	Monsieur LAGNEAU Jean-François
AUTUN	Madame MARIN Marie
AUXY	Monsieur BELHOMME Michel

BARNAY	Monsieur	JOLY Bernard
BRION	Monsieur	BONNET André
BROYE	Monsieur	GILLOT Christian
CHARBONNAT	Monsieur	VOILLOT Fabrice
CHISSEY EN MORVAN	Monsieur	CRICUI Michel
COLLONGE LA MADELEINE	Monsieur	LAURENT Jean-louis
CORDESSE	Monsieur	BERGERET Gérard
COUCHES	Monsieur	LECONTE Emile
COUCHES	Madame	FLECHE MOREAU Claude
CREOT	Monsieur	BABOILLARD Thierry
CURGY	Monsieur	LHOSTE André
CURGY	Madame	COULON Dominique
CUSSY EN MORVAN	Monsieur	VERDIER Guy-François
DETTEY	Madame	BONNOT Marie-Claude
DRACY SAINT LOUP	Monsieur	GRILLOT Gilbert
DRACY LES COUCHES	Monsieur	BUDIN Georges
EPERTULLY	Monsieur	BOUARD Hervé
EPINAC	Monsieur	MERCKEL Claude
EPINAC	Madame	CONDETTE Marie-Lou
EPINAC	Monsieur	PARIZE Michel
EPINAC	Madame	VOURIOT THUZET Marie
ETANG	Monsieur	COMMEAU Dominique
ETANG	Madame	MANEVAL Odile
ETANG	Monsieur	LACHAUD Hubert
IGORNAY	Monsieur	FICHOT Camille
LA BOULAYE	Monsieur	DUFOUR Armand
LA CELLE EN MORVAN	Madame	MARILLER Anne-Marie
LA CHAPELLE SOUS UCHON	Monsieur	LORIOT Jean-Paul
LA COMELLE	Monsieur	JEANNIN Jean-Camille
LA GRANDE VERRIERE	Madame	BARNAY Marie-Claude
LAIZY	Monsieur	MENAGER Michel
LA PETITE VERRIERE	Monsieur	DAUNOT Daniel
LA TAGNIERE	Monsieur	BOUTHIERE Yannick
LUCENAY L'EVEQUE	Monsieur	PERILLAT Marc

MESVRES	Monsieur	JARLOT André
MONTHELON	Monsieur	COULPIED Gérard
MORLET	Madame	PROST Véronique
RECLESNE	Monsieur	MARTIN Jean-Louis
ROUSSILLON EN MORVAN	Monsieur	TREMERAY Gérard
SAINT DIDIER SUR ARROUX	Madame	COMEAU Agnès
SAINT EMILAND	Monsieur	SIMONIN Jean
SAINT EUGENE	Monsieur	DUVIGNAUD Xavier
SAINT FORGEOT	Monsieur	LABILLE Norbert
SAINT GERVAIS SUR COUCHES	Monsieur	OUGEOT Didier
SAINT JEAN DE TREZY	Monsieur	POIGNANT Gérard
SAINT LEGER DU BOIS	Monsieur	PILARD Michel
SAINT LEGER SOUS BEUVRAY	Madame	DUCREUX Anne-Marie
SAINT MARTIN DE COMMUNE	Monsieur	CHAVY Sylvain
SAINT MAURICE LES COUCHES	Monsieur	DESSENDRE Jean-Claude
SAINT NIZIER SUR ARROUX	Madame	ROY Marguerite
SAINT PRIX	Monsieur	DEMIZIEUX Christian
SAISY	Monsieur	LUNEAU Denis
SOMMANT	Monsieur	PIERRE Jean-Baptiste
SULLY	Monsieur	MALLARD Daniel
TAVERNAY	Monsieur	LABRUYERE Pierre
THIL SUR ARROUX	Monsieur	JEANNIN Jean-Yves
TINTRY	Monsieur	PORCHERET Jean-Louis
UCHON	Monsieur	DUMONT Jean Marc

sont déclarés installés dans leur fonction de délégués communautaires titulaires.

Je vous donne également lecture des délégués suppléants par ordre alphabétique des communes :

Communes	Délégués
ANOST	Madame CONSTANT Monique
ANTULLY	Monsieur JACSON Gérard
AUXY	Madame CARRY Danièle
BARNAY	Madame SANTONI Marie-Claire
BRION	Monsieur VAILLANT de GUELIS François
BROYE	Madame VACANTE Mireille
CHARBONNAT	Madame SEGAUD Nathalie
CHISSEY EN MORVAN	Monsieur MENART Alain
COLLONGE LA MADELEINE	Madame OUGEOT ROYOUX Marie-Odile
CORDESSE	Madame LAURENT Monique
CREOT	Madame CHALLETON Sandra
CUSSY EN MORVAN	Monsieur ESTIENNE Norbert
DETTEY	Madame RAUX Monique
DRACY SAINT LOUP	Madame KUNZ Simone
DRACY LES COUCHES	Monsieur CLAIR Patrice
EPERTULLY	Monsieur ROYET Jacky
IGORNAY	Monsieur LABILLE Michel
LA BOULAYE	Monsieur THOMAS Pierre
LA CELLE EN MORVAN	Monsieur LAVESVRE Jean-Claude
LA CHAPELLE SOUS UCHON	Monsieur BOUCHOT Jacques
LA COMELLE	Monsieur LAUSSEUR Jeanne
LA GRANDE VERRIERE	Madame SIMONNOT Karène
LAIZY	Madame BOUTELOUP Anne
LA PETITE VERRIERE	Madame DUBOIS Annie
LA TAGNIERE	Madame HACKER Françoise
LUCENAY L'EVEQUE	Madame PERRETTE Martine
MESVRES	Monsieur REMY Hervé
MONTHELON	Monsieur DESVIGNES Alexis
MORLET	Monsieur LANCIAU Daniel
RECLESNE	Monsieur VOIRIN Patrick
ROUSSILLON EN MORVAN	Monsieur RUBIO Augustin
SAINT DIDIER SUR ARROUX	Madame PORTRAT Nicole
SAINT EMILAND	Madame LAGRANGE Anne-Marie

SAINT EUGENE	Monsieur RAUX Noël
SAINT FORGEOT	Monsieur VAILLOT Henri
SAINT GERVAIS SUR COUCHES	Monsieur LEQUEU Franck
SAINT JEAN DE TREZY	Madame LOE Carole
SAINT LEGER DU BOIS	Monsieur JEANNIN Jean-Bernard
SAINT LEGER SOUS BEUVRAY	Monsieur MARILLER André
SAINT MARTIN DE COMMUNE	Monsieur VIEILLARD Jean-Noël
SAINT MAURICE LES COUCHES	Monsieur KUZBIK Henri
SAINT NIZIER SUR ARROUX	Monsieur SABAT Jean-Marc
SAINT PRIX	Madame BERAUD Corinne
SAISY	Monsieur BRIDAULT Olivier
SOMMANT	Madame POIRIER Véronique
SULLY	Monsieur ROUCHER Emmanuel
TAVERNAY	Monsieur LAURENT Hervé
THIL SUR ARROUX	Madame ROUSSEAU Elisabeth
TINTRY	Monsieur DUPUIS Jean-Claude
UCHON	Monsieur DESCOURS Etienne

sont déclarés installés dans leur fonction de délégués communautaires suppléants.

SONT DECLAREES INSTALLEES dans les fonctions de conseillers communautaires titulaires et conseillers communautaires suppléants de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan, les personnes citées ci-dessus.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 10 JAN. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 10 JAN. 2017
Le Président,
Rémy REBEYROTTE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

SEANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLLOT, Mme Pascale BILLIER, M Vincent CHAUVET, Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Michel GIPEAUX, Mme Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU (jusqu'à l'élection du 6ème vice-président), Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Marie-Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Guy-François VERDIER (jusqu'à l'élection du 7ème vice-président), Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER, à partir de l'élection du 7ème vice-président), délégués de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mmes Marie-Lou CONDETTE, Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à l'élection des membres du bureau), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, MM Jean-François LAGNEAU à Mme Julie REGOND (à partir de l'élection du 7ème vice-président), Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, André JARLOT à M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°5), Gérard COULPIED à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Agnès COMEAU à M André BONNET (à partir de la question n°6), M Norbert LABILLE à M Jean-Louis MARTIN (à partir de la question n°6), M Pierre LABRUYERE à M Daniel MALLARD (à partir de la question n°6).

2017/002

Objet : Election du Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-7 et L. 5211-9.

"Chers Collègues,

Il appartient à l'organe délibérant de procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

L'élection s'effectue à la majorité absolue des suffrages exprimés, au scrutin uninominal et secret.

Conformément à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité dans les suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il vous est proposé, Chers Collègues, de procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Je vous demanderai de me faire part de vos candidatures."

Se portent candidats aux fonctions de Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan les personnes suivantes :

- Monsieur Rémy CHANTEGROS,
- Monsieur Rémy REBEYROTTE.

Monsieur Fabrice VOILLOT et Madame Cathy NICOLAO VALACCI sont désignés assesseurs.

L'assemblée a procédé au vote sous la Présidence de Monsieur Guy-François VERDIER, doyen d'âge de l'assemblée.

Bulletins trouvés dans l'urne	86
Bulletins blancs et nuls	4
Suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42

Ont obtenu :

Monsieur Rémy REBEYROTTE	61 voix
Monsieur Rémy CHANTEGROS	21 voix

Le conseil communautaire :

ELIT Monsieur Rémy REBEYROTTE Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 12 JAN. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 12 JAN. 2017
Le Président,
Rémy REBEYROTTE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

SEANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLLOT, Mme Pascale BILLIER, M Vincent CHAUVET, Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Michel GIPEAUX, Mme Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU (jusqu'à l'élection du 6ème vice-président), Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Marie-Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Guy-François VERDIER (jusqu'à l'élection du 7ème vice-président), Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER, à partir de l'élection du 7ème vice-président), délégués de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mmes Marie-Lou CONDETTE, Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclèsne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à l'élection des membres du bureau), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, MM Jean-François LAGNEAU à Mme Julie REGOND (à partir de l'élection du 7ème vice-président), Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, André JARLOT à M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°5), Gérard COULPIED à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Agnès COMEAU à M André BONNET (à partir de la question n°6), M Norbert LABILLE à M Jean-Louis MARTIN (à partir de la question n°6), M Pierre LABRUYERE à M Daniel MALLARD (à partir de la question n°6).

2017/003

Objet : Composition du Bureau : détermination du nombre de Vice-Présidents et de membres du bureau.

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

"Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de déterminer la composition du Bureau de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, en définissant le nombre de Vice-Présidents et de membres du Bureau.

L'article L. 5211-10 dispose que « le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. »

Le nombre de Vice-Présidents ne peut pas être supérieur à 20 % du nombre de conseillers communautaires ni être supérieur à quinze.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le nombre de membres du Bureau ainsi que le nombre de Vice-Présidents."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** que le bureau communautaire sera composé de 15 vice-présidents et de 19 membres du bureau.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 12 JAN. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 12 JAN. 2017
Le Président,
Rémy REBEYROTTE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 82
Date de la convocation : 29 déc. 2016
Affichage compte rendu sommaire : 13 Janvier 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLLOT, Mme Pascale BILLIER, M Vincent CHAUVET, Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Michel GIPEAUX, Mme Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU (jusqu'à l'élection du 6ème vice-président), Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Marie-Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Guy-François VERDIER (jusqu'à l'élection du 7ème vice-président), Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER, à partir de l'élection du 7ème vice-président), délégués de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mmes Marie-Lou CONDETTE, Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à l'élection des membres du bureau), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, MM Jean-François LAGNEAU à Mme Julie REGOND (à partir de l'élection du 7ème vice-président), Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, André JARLOT à M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°5), Gérard COULPIED à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Agnès COMEAU à M André BONNET (à partir de la question n°6), M Norbert LABILLE à M Jean-Louis MARTIN (à partir de la question n°6), M Pierre LABRUYERE à M Daniel MALLARD (à partir de la question n°6).

2017/004

Objet : Election des Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

"Chers Collègues,

Il appartient à l'organe délibérant de procéder à l'élection des Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

L'élection s'effectue à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant, au scrutin uninominal et secret.

Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité dans les suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il vous est proposé, Chers Collègues, de procéder à l'élection des Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Je vous demanderai, Chers Collègues, de me faire part de vos candidatures pour chacun des postes de Vice-Président."

Election du 1^{er} Vice-Président

Candidat : Mme Marie-Claude BARNAY
Mme Marie MARIN

- | | | |
|--------------------------------------|------------------------------|---------|
| - Bulletins trouvés dans l'urne : 86 | <i>Ont obtenu :</i> | |
| - Bulletins blancs et nuls : 4 | Madame Marie-Claude BARNAY : | 67 voix |
| - Suffrages exprimés : 82 | Madame Marie MARIN : | 15 voix |
| - Majorité absolue : 42 | | |

Madame Marie-Claude BARNAY ayant obtenu la majorité absolue est élue 1^{ère} vice-présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 2^{ème} Vice-Président

Candidat : M Michel BELHOMME

- | | | |
|--------------------------------------|----------------------------|---------|
| - Bulletins trouvés dans l'urne : 86 | <i>Ont obtenu :</i> | |
| - Bulletins blancs et nuls : 20 | Monsieur Michel BELHOMME : | 66 voix |
| - Suffrages exprimés : 66 | | |
| - Majorité absolue : 34 | | |

Monsieur Michel BELHOMME ayant obtenu la majorité absolue est élu 2^{ème} vice-président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 3^{ème} Vice-Président

Candidat : M Claude MERCKEL

- | | | |
|--------------------------------------|---------------------------|---------|
| - Bulletins trouvés dans l'urne : 86 | <i>Ont obtenu :</i> | |
| - Bulletins blancs et nuls : 18 | Monsieur Claude MERCKEL : | 65 voix |
| - Suffrages exprimés : 68 | Monsieur Michel GIPEAUX : | 2 voix |
| - Majorité absolue : 35 | Madame Marie MARIN : | 1 voix |

Monsieur Claude MERCKEL ayant obtenu la majorité absolue est élu 3^{ème} vice-président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 4ème Vice-Président

Candidat : M Dominique COMMEAU

- Bulletins trouvés dans l'urne : 86
- Bulletins blancs et nuls : 20
- Suffrages exprimés : 66
- Majorité absolue : 34

Ont obtenu :

Monsieur Dominique COMMEAU : 66 voix

Monsieur Dominique COMMEAU ayant obtenu la majorité absolue est élu 4ème vice-président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 5ème Vice-Président

Candidat : M Emile LECONTE

- Bulletins trouvés dans l'urne : 86
- Bulletins blancs et nuls : 12
- Suffrages exprimés : 74
- Majorité absolue : 38

Ont obtenu :

Monsieur Emile LECONTE : 74 voix

Monsieur Emile LECONTE ayant obtenu la majorité absolue est élu 5ème vice-président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 6ème Vice-Président

Candidat : M Jean-Claude NOUALLET

- Bulletins trouvés dans l'urne : 86
- Bulletins blancs et nuls : 23
- Suffrages exprimés : 63
- Majorité absolue : 32

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Claude NOUALLET : 62 voix
Madame Marie MARIN : 1 voix

Monsieur Jean-Claude NOUALLET ayant obtenu la majorité absolue est élu 6ème vice-président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 7ème Vice-Président

Candidats : M Jacques PALLOT
Mme Marie MARIN

- Bulletins trouvés dans l'urne : 86
- Bulletins blancs et nuls : 8
- Suffrages exprimés : 78
- Majorité absolue : 40

Ont obtenu :

Monsieur Jacques PALLOT : 50 voix
Madame Marie MARIN : 27 voix

Monsieur Jacques PALLOT ayant obtenu la majorité absolue est élu 7ème vice-président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 8ème Vice-Président

Candidat : Mme Anne-Marie DUCREUX

- | | | |
|--------------------------------------|-----------------------------|---------|
| - Bulletins trouvés dans l'urne : 86 | <u>Ont obtenu</u> : | |
| - Bulletins blancs et nuls : 9 | Madame Anne-Marie DUCREUX : | 77 voix |
| - Suffrages exprimés : 77 | | |
| - Majorité absolue : 39 | | |

Madame Anne-Marie DUCREUX ayant obtenu la majorité absolue est élue 8ème vice-présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 9ème Vice-Président

Candidats : M Christian GILLOT
Mme Marie MARIN

- | | | |
|--------------------------------------|-----------------------------|---------|
| - Bulletins trouvés dans l'urne : 86 | <u>Ont obtenu</u> : | |
| - Bulletins blancs et nuls : 8 | Monsieur Christian GILLOT : | 48 voix |
| - Suffrages exprimés : 78 | Madame Marie MARIN : | 30 voix |
| - Majorité absolue : 40 | | |

Monsieur Christian GILLOT ayant obtenu la majorité absolue est élu 9ème vice-président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 10ème Vice-Président

Candidat : M Hubert LOBREAU

- | | | |
|--------------------------------------|----------------------------|---------|
| - Bulletins trouvés dans l'urne : 86 | <u>Ont obtenu</u> : | |
| - Bulletins blancs et nuls : 15 | Monsieur Hubert LOBREAU : | 69 voix |
| - Suffrages exprimés : 71 | Monsieur Gérard TREMERAY : | 1 voix |
| - Majorité absolue : 36 | Madame Marie MARIN : | 1 voix |

Monsieur Hubert LOBREAU ayant obtenu la majorité absolue est élu 10ème vice-président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 11ème Vice-Président

Candidats : M Jean-Yves JEANNIN
M Jean-Paul LORIOT

- | | | |
|--------------------------------------|------------------------------|---------|
| - Bulletins trouvés dans l'urne : 86 | <u>Ont obtenu</u> : | |
| - Bulletins blancs et nuls : 5 | Monsieur Jean-Paul LORIOT : | 48 voix |
| - Suffrages exprimés : 81 | Monsieur Jean-Yves JEANNIN : | 33 voix |
| - Majorité absolue : 41 | | |

Monsieur Jean-Paul LORIOT ayant obtenu la majorité absolue est élu 11ème vice-président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 12ème Vice-Président

Candidat : Monsieur Yannick BOUTHIÈRE

- Bulletins trouvés dans l'urne : 85	<i>Ont obtenu :</i>	
- Bulletins blancs et nuls : 14	Monsieur Yannick BOUTHIÈRE :	63 voix
- Suffrages exprimés : 71	Monsieur Jean-Yves JEANNIN :	3 voix
- Majorité absolue : 36	Monsieur Hervé BOUARD :	2 voix
	Madame Marie MARIN :	2 voix
	Monsieur Jean-Louis MARTIN :	1 voix

Monsieur Yannick BOUTHIÈRE ayant obtenu la majorité absolue est élu 12ème vice-président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 13ème Vice-Président

Candidat : M Jean SIMONIN

- Bulletins trouvés dans l'urne : 86	<i>Ont obtenu :</i>	
- Bulletins blancs et nuls : 22	Monsieur Jean SIMONIN :	53 voix
- Suffrages exprimés : 64	Madame Marie MARIN :	3 voix
- Majorité absolue : 33	Monsieur Jean-Yves JEANNIN :	2 voix
	Madame Marie-Lou CONDETTE :	2 voix
	Monsieur Gérard TREMERAY :	2 voix
	Monsieur Jean-Louis MARTIN :	1 voix
	Monsieur Sylvain CHAVY :	1 voix

Monsieur Jean SIMONIN ayant obtenu la majorité absolue est élu 13ème vice-président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 14ème Vice-Président

Candidats : M Jean-Baptiste PIERRE
M Jean-Louis MARTIN

- Bulletins trouvés dans l'urne : 85	<i>Ont obtenu :</i>	
- Bulletins blancs et nuls : 4	Monsieur Jean-Baptiste PIERRE :	52 voix
- Suffrages exprimés : 81	Monsieur Jean-Louis MARTIN :	28 voix
- Majorité absolue : 41	Madame Marie MARIN :	1 voix

Monsieur Jean-Baptiste PIERRE ayant obtenu la majorité absolue est élu 14ème vice-président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 15ème Vice-Président

Candidat : Mme Monique GATIER

- Bulletins trouvés dans l'urne : 85	<i>Ont obtenu :</i>	
- Bulletins blancs et nuls : 14	Madame Monique GATIER :	59 voix
- Suffrages exprimés : 71	Madame Marie MARIN :	6 voix
- Majorité absolue : 36	Monsieur Jean-Yves JEANNIN :	3 voix
	Madame Marie-Lou CONDETTE :	2 voix
	Monsieur Bertrand JOLY :	1 voix

Madame Monique GATIER ayant obtenu la majorité absolue est élue 15ème vice-présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et
à la majorité des suffrages exprimés,**

- **ELIT** aux fonctions de :

1er Vice-Président	Madame Marie-Claude BARNAY
2ème Vice-Président	Monsieur Michel BELHOMME
3ème Vice-Président	Monsieur Claude MERCKEL
4ème Vice-Président	Monsieur Dominique COMMEAU
5ème Vice-Président	Monsieur Emile LECONTE
6ème Vice-Président	Monsieur Jean-Claude NOUALLET
7ème Vice-Président	Monsieur Jacques PALLOT
8ème Vice-Président	Madame Anne-Marie DUCREUX
9ème Vice-Président	Monsieur Christian GILLOT
10ème Vice-Président	Monsieur Hubert LOBREAU
11ème Vice-Président	Monsieur Jean-Paul LORIOT
12ème Vice-Président	Monsieur Yannick BOUTHIERE
13ème Vice-Président	Monsieur Jean SIMONIN
14ème Vice-Président	Monsieur Jean-Baptiste PIERRE
15ème Vice-Président	Madame Monique GATIER

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 12 JAN. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 12 JAN. 2017
Le Président,
Rémy REBEYROTTE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 76
Date de la convocation : 29 déc. 2016
Affichage compte rendu sommaire : 13 Janvier 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLLOT, Mme Pascale BILLIER, M Vincent CHAUVET, Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Michel GIPEAUX, Mme Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU (jusqu'à l'élection du 6ème vice-président), Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Marie-Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Guy-François VERDIER (jusqu'à l'élection du 7ème vice-président), Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER, à partir de l'élection du 7ème vice-président), délégués de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mmes Marie-Lou CONDETTE, Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à l'élection des membres du bureau), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, MM Jean-François LAGNEAU à Mme Julie REGOND (à partir de l'élection du 7ème vice-président), Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, André JARLOT à M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°5), Gérard COULPIED à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Agnès COMEAU à M André BONNET (à partir de la question n°6), M Norbert LABILLE à M Jean-Louis MARTIN (à partir de la question n°6), M Pierre LABRUYERE à M Daniel MALLARD (à partir de la question n°6).

2017/005

Objet : Election des membres du bureau de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

**Rapport de Monsieur Rémy REBEYROTTE,
Président**

"Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de procéder à l'élection des membres du bureau de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

L'élection du Bureau s'effectue à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant, au scrutin secret.

Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité dans les suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il vous est proposé, Chers Collègues, de procéder à l'élection des membres du Bureau de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Comme nous l'avons décidé en début de séance, le nombre de membres du bureau a été porté à 19.

Je vous demanderai, Chers Collègues, de me faire part de vos candidatures pour l'élection des membres du Bureau."

Sont candidats :

- Madame Josette JOYEUX
- Monsieur Jean-Louis LAURENT
- Monsieur Michel PILARD
- Madame Dominique COULON
- Monsieur Michel GIPEAUX
- Monsieur Gérard POIGNANT
- Madame Marie-Claude FLECHE MOREAU
- Monsieur Gilbert DARROUX
- Monsieur André BONNET
- Madame Marie-Lou CONDETTE
- Monsieur Christian DEMIZIEUX
- Monsieur Jean-Yves JEANNIN
- Madame Odile MANEVAL
- Monsieur Gilbert GRILLOT
- Monsieur Michel MENAGER
- Madame Anne-Marie MARILLER
- Monsieur Gérard BERGERET
- Madame Pascale BILLIER
- Monsieur Jean-Louis PORCHERET
- Monsieur Rémy CHANTEGROS

Ont obtenu :

• Bulletins trouvés dans l'urne : 84	M Christian DEMIZIEUX	79 voix
• Bulletins blancs et nuls : 4	Mme Odile MANEVAL	79 voix
• Suffrages exprimés : 80	M Gilbert GRILLOT	78 voix
• Majorité absolue : 41	Mme Anne-Marie MARILLER	78 voix
	Mme Josette JOYEUX	76 voix
	Mme Dominique COULON	76 voix
	Mme Marie-Claude FLECHE MOREAU	76 voix
	M Michel MENAGER	76 voix
	M Michel PILARD	75 voix
	M Gérard POIGNANT	75 voix
	M André BONNET	75 voix
	M Jean-Louis LAURENT	74 voix
	M Gérard BERGERET	74 voix
	Mme Pascale BILLIER	74 voix
	M Michel GIPEAUX	71 voix
	M Jean-Louis PORCHERET	71 voix
	M Gilbert DARROUX	63 voix
	Mme Marie-Lou CONDETTE	55 voix
	M Jean-Yves JEANNIN	44 voix

Ont également obtenu :

M Rémy CHANTEGROS	36 voix
M Fabrice VOILLOT	25 voix
Mme Marie MARIN	13 voix
M Pascal POMAREL	5 voix
M Vincent CHAUVET	5 voix
M Bernard JOLY	5 voix
Mme Véronique PROST	2 voix
M Hubert LACHAUD	2 voix
M Michel PARIZE	1 voix
M Camille FICHOT	1 voix
M Jean-Louis MARTIN	1 voix
M Hervé BOUARD	1 voix
Mme Monique RAUX	1 voix
M Xavier DUVIGNAUD	1 voix
M Gérard TREMERAY	1 voix
M Georges BUDIN	1 voix
Mme Andrée ALIX COUDRAY	1 voix

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et
à la majorité des suffrages exprimés,**

- **ELIT** aux fonctions de membres du bureau communautaire :

- M Christian DEMIZIEUX
- Mme Odile MANEVAL
- M Gilbert GRILLOT
- Mme Anne-Marie MARILLER
- Mme Josette JOYEUX
- Mme Dominique COULON
- Mme Marie-Claude FLECHE MOREAU
- M Michel MENAGER
- M Michel PILARD
- M Gérard POIGNANT
- M André BONNET
- M Jean-Louis LAURENT
- M Gérard BERGERET
- Mme Pascale BILLIER
- M Michel GIPEAUX
- M. Jean-Louis PORCHERET
- M Gilbert DARROUX
- Mme Marie-Lou CONDETTE
- M Jean-Yves JEANNIN

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 12 JAN. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 12 JAN. 2017
Le Président,
Rémy REBEYROTTE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

SEANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT, Mme Pascale BILLIER, M Vincent CHAUVET, Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Michel GIPEAUX, Mme Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU (jusqu'à l'élection du 6ème vice-président), Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LCONTE, Mme Marie-Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, MM Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Guy-François VERDIER (jusqu'à l'élection du 7ème vice-président), Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER, à partir de l'élection du 7ème vice-président), délégués de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mmes Marie-Lou CONDETTE, Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclèsne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à l'élection des membres du bureau), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, MM Jean-François LAGNEAU à Mme Julie REGOND (à partir de l'élection du 7ème vice-président), Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, André JARLOT à M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°5), Gérard COULPIED à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Agnès COMEAU à M André BONNET (à partir de la question n°6), M Norbert LABILLE à M Jean-Louis MARTIN (à partir de la question n°6), M Pierre LABRUYERE à M Daniel MALLARD (à partir de la question n°6).

2017 / 020

Objet : Approbation des statuts de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

**Rapport de Monsieur Rémy REBEYROTTE,
Président,**

"Chers Collègues,

Les actuels statuts provisoires de notre Communauté de Communes, résultant de l'arrêté préfectoral n° 71-2016-12-08-008 du 8 décembre 2016, sont constitués par la simple juxtaposition des statuts des anciennes Communautés de Communes.

A l'exception des compétences obligatoires qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2017, le Conseil Communautaire dispose d'un délai d'un an à compter de cette date pour restituer, le cas échéant, des compétences optionnelles et de deux ans pour restituer les compétences facultatives et définir l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles soumises à un intérêt communautaire.

Pour simplifier la gestion de notre Communauté de Communes et assurer l'égalité de nos concitoyens devant les services communautaires, il convient de réduire au maximum la période pendant laquelle l'exercice des compétences diffère en son sein.

Il vous est donc proposé d'adopter au plus vite les nouveaux statuts.

Suite à plusieurs réunions de travail autour d'ateliers thématiques les statuts de la future communauté ont été rédigés.

Ceux-ci ont été validés par le Conseil des Maires du 23 juin 2016 puis transmis pour avis à l'ensemble des communes qui nous ont fait part de leurs remarques.

Le projet qui vous est soumis reprend le document finalisé avec quelques ajustements apportés aux questions juridiques ou techniques.

Les transferts de compétence induits par ces nouveaux statuts entraîneront de plein droit le transfert des biens meubles et immeubles, équipements et services publics nécessaires à l'exercice desdites compétences (article L 5211-17 du CGCT).

L'EPCI est substitué de plein droit, pour lesdites compétences aux communes dans toutes leurs délibérations, actes, contrats, droits et obligations."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les statuts de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, en définissant comme date de mise en application de ces nouveaux statuts le 1er février 2017.
- **DIT** que les présents statuts seront transmis aux communes membres qui devront se prononcer dans les meilleurs délais et transmettre leur délibération à la Sous-Préfecture d'Autun, au plus tard, le 22 janvier 2017.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 10/01/2017
et publié, affiché ou notifié, le 10/01/2017

Le Président,
Rémy REBEYROTTE

**Fait les jour, mois, et an que dessus.
Pour extrait conforme
Le Président,**

R. REBEYROTTE

SEANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT, Mme Pascale BILLIER, M Vincent CHAUVET, Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Michel GIPEAUX, Mme Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU (jusqu'à l'élection du 6ème vice-président), Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Marie-Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Guy-François VERDIER (jusqu'à l'élection du 7ème vice-président), Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER, à partir de l'élection du 7ème vice-président), délégués de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mmes Marie-Lou CONDETTE, Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORiot, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à l'élection des membres du bureau), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, MM Jean-François LAGNEAU à Mme Julie REGOND (à partir de l'élection du 7ème vice-président), Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, André JARLOT à M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°5), Gérard COULPIED à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Agnès COMEAU à M André BONNET (à partir de la question n°6), M Norbert LABILLE à M Jean-Louis MARTIN (à partir de la question n°6), M Pierre LABRUYERE à M Daniel MALLARD (à partir de la question n°6).

2017/021

Objet : Approbation de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

**Rapport de Monsieur Rémy REBEYROTTE,
Président,**

"Chers Collègues,

Vu l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actuels statuts provisoires de notre Communauté de Communes, résultant de l'arrêté préfectoral n° 71-2016-12-08-008 du 8 décembre 2016, sont constitués par la simple juxtaposition des statuts des anciennes Communautés de Communes.

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 prévoit que, désormais, les statuts d'un EPCI et l'intérêt communautaire font l'objet d'un vote séparé. En outre, il résulte de la législation que, si l'intérêt communautaire est approuvé à la majorité qualifiée des 2/3 des suffrages exprimés, il n'a pas à être transmis pour approbation aux communes.

Dans la même logique que pour les statuts de la nouvelle Communauté de Communes, il vous est donc proposé d'adopter au plus vite l'intérêt communautaire.

Suite à plusieurs réunions de travail autour d'ateliers thématiques, cet intérêt communautaire a été affiné.

Il a également été transmis à l'ensemble des communes qui nous ont fait part de leurs remarques.

Le projet qui vous est soumis reprend le document finalisé avec quelques ajustements apportés aux questions juridiques ou techniques.

L'EPCI est substitué de plein droit, pour lesdites compétences, aux communes dans toutes leurs délibérations, actes, contrats, droits et obligations."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le	10 JAN. 2017
et publié, affiché ou notifié, le	10 JAN. 2017
Le Président, Rémy REBEYROTTE	

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 76
Date de la convocation : 29 déc. 2016
Affichage compte rendu sommaire : 13 Janvier 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT, Mme Pascale BILLIER, M Vincent CHAUVET, Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Michel GIPEAUX, Mme Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU (jusqu'à l'élection du 6ème vice-président), Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Marie-Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Guy-François VERDIER (jusqu'à l'élection du 7ème vice-président), Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER, à partir de l'élection du 7ème vice-président), délégués de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mmes Marie-Lou CONDETTE, Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à l'élection des membres du bureau), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, MM Jean-François LAGNEAU à Mme Julie REGOND (à partir de l'élection du 7ème vice-président), Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, André JARLOT à M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°5), Gérard COULPIED à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Agnès COMEAU à M André BONNET (à partir de la question n°6), M Norbert LABILLE à M Jean-Louis MARTIN (à partir de la question n°6), M Pierre LABRUYERE à M Daniel MALLARD (à partir de la question n°6).

2017/022

Objet : Délégation de pouvoir et de compétence du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président.

**Rapport de Monsieur Rémy REBEYROTTE,
Président,**

"Chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Considérant que le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville."

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DELEGUE** au Bureau les attributions ci-dessous visées,
- **DELEGUE** au Président les attributions ci-dessous visées,
- **DIT** que la délégation de signature que le président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité et en application de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, pourra couvrir les attributions ainsi déléguées,
- **DIT** que le Président devra rendre compte à chaque Conseil des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Attributions déléguées au bureau et au Président

au Bureau	au Président
<ul style="list-style-type: none"> fixer les subventions aux coopératives scolaires pour les voyages scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
<ul style="list-style-type: none"> fixer les participations des communes extérieures à la CCGAM pour les élèves inscrits dans les écoles ayant leur résidence hors CCGAM (frais pédagogiques, hors frais de bâtiments qui restent du domaine communal). 	<ul style="list-style-type: none"> prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et de leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de service juridique de représentation, conformément à l'article 29 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et de leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et de leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget.
<ul style="list-style-type: none"> arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> négocier et signer les conventions transactionnelles, dont l'objet est de régler les litiges nés ou à naître.
<ul style="list-style-type: none"> prendre acte des désherbages, de l'élimination de livres des collections des bibliothèques. 	<ul style="list-style-type: none"> fixer, à titre exceptionnel, des tarifs qui n'ont pas un caractère fiscal.
<p>fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la communauté à notifier aux expropriés, répondre à leurs demandes et fixer les indemnités d'éviction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> procéder à la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme destinés au financement des investissements prévus par le budget. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après : <ul style="list-style-type: none"> la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou consolidation, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la possibilité de procéder à un différé d'amortissement, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.
<ul style="list-style-type: none"> autoriser, au nom de la communauté, l'adhésion et le renouvellement à des associations ou à des organismes divers. 	<ul style="list-style-type: none"> conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial d'emprunt une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
<ul style="list-style-type: none"> valider les admissions en non valeur de produits irrécouvrables. 	<ul style="list-style-type: none"> réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts.
<ul style="list-style-type: none"> fixer l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor. 	<ul style="list-style-type: none"> réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant global annuel de 2 millions d'euros.
<ul style="list-style-type: none"> fixer les vacations versées aux agents. 	<ul style="list-style-type: none"> signer les conventions de mise à disposition des agents de la Communauté.
<ul style="list-style-type: none"> approuver les plans de financement et le dépôt de dossiers de demandes de subventions auprès des organismes financeurs. 	<ul style="list-style-type: none"> fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Séance du conseil communautaire du 6 Janvier 2017 : délibération n° 2017/022

au Bureau	au Président
<ul style="list-style-type: none"> • valider le bilan des mutualisations des services communautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • ester en justice, intenter au nom de la communauté de communes toutes les actions en justice, tant en demande qu'en défense, ainsi que pour la constitution de partie civile, devant toutes les juridictions de première instance, d'appel ou de cassation, pour toutes les affaires, quelles qu'elles soient.
<ul style="list-style-type: none"> • créer des fonds spécifiques dans les services culturels (bibliothèques, conservatoire,...). 	<ul style="list-style-type: none"> • signer les conventions engageant la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour un montant n'excédant pas 25 000 € HT par an ou par opération (à l'exception des marchés publics et du louage de choses).
<ul style="list-style-type: none"> • signer les conventions d'objectifs avec les associations bénéficiant d'une subvention de plus de 23000€. 	<ul style="list-style-type: none"> • autoriser le dépôt de dossiers d'installations commerciales auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).
<ul style="list-style-type: none"> • créer ou modifier le règlement intérieur général des services de la communauté, les règlements spécifiques à ceux-ci et les règlements d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> • autoriser la vente ou la location des terrains des zones d'activités.
<ul style="list-style-type: none"> • modifier la liste des logements ouvrant droit à logement de fonction. 	<ul style="list-style-type: none"> • décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
	<ul style="list-style-type: none"> • accepter les indemnités de sinistres liées à l'exécution des contrats d'assurance.
	<ul style="list-style-type: none"> • accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
	<ul style="list-style-type: none"> • décider l'aliénation de gré à gré de ses biens mobiliers propres jusqu'à 10 000 € HT.

Certifié exécutoire pour avoir été
 reçu à la sous-préfecture, le **10 JAN. 2017**
 et publié, affiché ou notifié, le **10 JAN. 2017**
 Le Président,
 Rémy REBEYROTTE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE